

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Havva ISIK, Carole COURTIAL

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.

Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.

Rapport N° 6

**INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LES MAGAZINES MUNICIPAUX
D'INFORMATION - MODIFICATION DES TARIFS 2014**

Le magazine municipal Demain Clermont-Ferrand notamment est ouvert à la publicité dont les tarifs sont soumis à l'approbation du Conseil municipal. Un nouveau marché ayant été notifié, il convient, au vu des pièces transmises par le nouveau prestataire, d'approuver une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2014.

Je vous propose donc les tarifs suivants :

Formats	DEMAIN CLERMONT- FERRAND	L'AGENDA DE DEMAIN CLERMONT- FERRAND	LE PROGRAMME DE SAISON CULTURELLE
1/8 de page - Largeur	538 €		
1/4 de page - Hauteur	1 016 €		
1/4 de page - Bandeau	1 016 €		
1/3 de page - Bandeau	1 136 €		
1/2 de page - Hauteur	1 674 €		
1/2 de page - Largeur	1 674 €		
1 page	2990 € (1)		
Double page			
Cahier de 4 pages			
4e de couverture	3 588 €	1 854 €	1 854 €

(1) Excepté la une et les pages 2 et 5

* 3 à 5 parutions : - 10 %

* 6 à 9 parutions : - 15 %

* 10 à 11 parutions : - 20 %

Il vous est proposé, en accord avec votre commission d'émettre un avis favorable aux tarifs d'insertions publicitaires des magazines municipaux d'information.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 février 2014

Le Maire,